

Sci et frais de notaire

Par Teter60, le 15/04/2023 à 08:39

Bonjour je m'apprête à faire l'acquisition d'une maison ancienne en créant une SCI familiale avec mon mari et ma belle-mère. Pourriez-vous me confirmer que les frais de notaire s'élèveront à 3 % et non pas à cette 8 % comme dans un achat classique ? voici mes sources : <a href="https://immobilier.lefigaro.fr/acheter/guide-d-achat-immobilier/978-acheter-en-sci-avantages-personnes-et-bien-concernes/#quels-sont-les-frais-de-notaire-pour-un-achat-en-sci

et

https://www.fnaim.fr/4212-faq-tout-savoir-sur-les-frais-de-notaire.htm

Par Visiteur, le 15/04/2023 à 08:59

BONJOUR.

Je ne crois pas avoir vu ceci...

La notion de frais de notaire réduits à 3% concerne les biens neufs,

A toute fin utile, cet autre lien:

https://www.legalplace.fr/guides/calcul-frais-notaire-sci/l